



SECTION DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
DDFIP
DRDDI

**Déclaration liminaire des représentants FO-FINANCES 64
au CDAS du 8 avril 2021.**

Monsieur le Président,

Le budget de l'action sociale pour 2021 s'élève à 109,17 Millions d'euros €, hors la réserve de précaution. Il subit encore une baisse de 7 Millions d'euros par rapport à celui de 2020, soit environ 6 %.

Cette baisse se répercute sur les budgets locaux d'action sociale dans un contexte d'économie budgétaire dont les principaux « contributeurs financiers » sont, une fois de plus, les agents de la DGFIP.

La pandémie de Covid 19 n'a fait que rajouter une crise économique dont les fonctionnaires et ceux de notre Ministère, en particulier, sont les grands oubliés.

Rappelons à ce titre, les pertes de pouvoir d'achat engendrées par la non-augmentation du point d'indice depuis 2010 .

Ce budget, loin de répondre aux attentes de nos collègues, démontre que le sort du personnel des Finances n'est pas la préoccupation première du Ministre.

Force est de constater que le Secrétariat Général continue et accélère sa politique de destruction de l'action sociale, en retenant une structure régionale purement comptable au **détriment d'une structure de proximité locale qui ne dispose plus de véritables prérogatives.**

Ce lien local est à nos yeux vital dans la mesure où une structure bureaucratique quand bien même régionale, ne remplacera jamais la connaissance du terrain.

Encore convient-il de mettre en place localement les moyens financiers et surtout humains !

Nous ne pouvons que souscrire aux propos de l'intersyndicale nationale (FO, CGT et Solidaires) dénonçant dans leur boycott intersyndical du CNAS en date du 10 décembre 2020 :

« la fermeture de restaurants financiers sur l'ensemble du territoire sans la moindre concertation, au bénéfice d'un titre restaurant dont la valeur faciale est insuffisante et inchangée depuis des années, la mise en place de la tarification au plat à AGRAF imposée par le Secrétariat Général à l'association malgré l'opposition de toutes les fédérations ; la vente de tout ou partie des résidences EPAF au motif qu'elles ne correspondraient plus aux désirs des agents, dans un marché immobilier en berne dans le secteur du tourisme.

Pour celles qui éventuellement échapperaient à la vente, elles ne seront plus gérées par EPAF et seront déléguées à un professionnel du tourisme avec un risque d'augmentation des tarifs qui ne seront plus sociaux ».

Nous ne reprendrons pas ici toute l'argumentation qui y est développée, néanmoins **l'intersyndicale (FO, CGT et Solidaires) dénonçait également l'utilité des groupes de travail, le Secrétariat Général faisant fi des avis ou réflexions des représentants du personnel.**

Cette remarque nous permet, Monsieur le Président, d'en venir au présent CDAS.

Dans le prolongement du CTL du 25 mars 2021, et nous le répéterons dans toutes les instances, nous regrettons que ce CDAS se tienne dans des conditions inhabituelles liées au contexte sanitaire. Si les audioconférences ou visioconférences nous permettent de continuer à échanger et de tenir les instances, cette forme de dialogue n'est pas idéale.

Nous ne souhaitons pas voir cette manière de dialoguer se prolonger éternellement.

Aussi, les représentants FO-Finances64 souhaiteraient du présentiel avec une représentativité complète dans des locaux appropriés respectant les consignes sanitaires.

Monsieur le Président, nous connaissons votre attachement à la tenue de groupe de travail, vous l'avez rappelé dans un mail en début d'année.

Nous espérons que ce dernier ne sera pas une déclinaison locale du national dénoncée par l'intersyndicale.

Les représentants **FO-Finances64**, vous ont fait part lors d'un CHS-CT, de leur plus grande réserve quant à la tenue d'un groupe de travail préalable à toute réunion statutaire.

Cette pratique, si elle était « systématisée » avant toute réunion en CDAS, nous paraîtrait quelque peu en contradiction avec l'article 26 du règlement intérieur « le Conseil peut créer un groupe de travail pour étudier un problème particulier ».

La **décision appartient bien au Conseil, à lui d'en fixer la thématique si nécessaire.**

En évoquant « un problème particulier », les représentants **FO-Finances64** s'étonnent de l'absence de groupe de travail sur le sujet de la cantine de Biarritz.

De plus, les procédures, à notre sens, n'ont pas été respectées selon les termes édictés par la **note DRH3C du 12 mai 2017**.

En effet, il vous est demandé « **de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (Direction, associations, délégué(e) départemental(e) de l'action sociale, CDAS, CHS-CT le cas échéant), pour analyser et échanger préalablement à toute décision en s'appuyant sur des enquêtes auprès des agents pour connaître leurs attentes** ».

Nous vous rappelons, que l'absence de réponse de la direction auprès de l'association sur les propositions faites par cette dernière, a conduit les OS à poser cette question au CTL du 25 mars 2021 (en questions diverses) alors que le restaurant fermait le 1^{er} avril.

Aux termes des fiches annexes de la note DRH3C du 12 mai 2017, une concertation devait être engagée la plus en amont possible, dans le cadre du dialogue social avec l'association de gestion **ainsi que les représentants du personnel**.

Sur ce dernier point, les représentants **FO-Finances 64** ne l'ont pas été.

En effet, avant toute décision, **un diagnostic** doit être réalisé par la direction de tutelle, c'est-à-dire vous Monsieur le Président, avec l'aide de la déléguée départementale, l'association et les représentants du personnel.

Ce n'est qu'à l'issue de cette phase de diagnostic, que le Secrétariat et la DGFIP examinent et arbitrent les options possibles (3) :

- le maintien ;
- la fermeture du restaurant et conventionnement avec une autre structure ;
- la fermeture du restaurant et allocation de titres restaurants.

« Ces options et la décision envisagées doivent être présentées aux agents et un sondage doit être organisé ». L'avez-vous fait ?

Par ailleurs, la fiche 3 indique que lorsqu'il y a une fermeture, **le conventionnement reste la solution à privilégier en termes de qualité de vie au travail**.

Ce n'est qu'en dernier recours que les titres restaurants sont alloués.

En conséquence, les élu(e)s **FO-Finances64** vous demandent, si les collègues de Biarritz le souhaitent, de reprendre la procédure d'examen, tout en respectant les termes de la note de 2017 en instaurant un dialogue avec tous les intervenants. A ce titre, un groupe de travail pourrait être créé.

Les élus FO-Finances64 demanderont l'avis et le vote du Conseil sur la demande de reprise de la procédure et l'instauration d'un groupe de travail sur ce thème.

Enfin, le dialogue social n'est pas une course de « cent mètres » et encore moins un « marathon », nous le signifierons également dans toutes les instances. Il doit prendre toute

sa place et, peut conduire à tenir un CDAS ou un CTL sur une journée, voire si l'ordre du jour est trop important à le scinder.

Nous sommes certains, Monsieur le Président que, soucieux des conditions de vie au travail des agents, vous partagerez notre avis sur de nombreux points de la déclaration liminaire.